



Syndicat des Communaux  
de Saint-Denis  
Bourse du Travail  
3<sup>ème</sup> étage bureau 315  
93200 Saint Denis  
Tél. 01 55 84 41 45

Syndicat du Personnel  
de Plaine Commune  
Tél. 06 26 47 72 85

SUD SOLIDAIRES  
Territoriaux de Saint-Denis  
Tél. 06 21 49 55 34

SYNDICAT NATIONAL DES  
PSYCHOLOGUES  
Région Ile de France  
40, rue Pascal - Porte G  
75013 Paris  
Tél. 01 45 87 03 39

## Cochon qui s'en dédit.....

Voilà plus de 30 ans que Michèle Jamet, psychologue au centre d'alcoologie de Saint-Denis est employée par la ville en tant que vacataire, statut totalement illégal au vu de sa situation. **Depuis 1986, elle réclame sa titularisation sans succès.** En 2008, le tribunal administratif lui a donné raison, mais, sur appel de ce jugement, la Commune en a obtenu l'annulation par la Cour administrative d'Appel en 2009. Notre camarade attend maintenant le jugement du Conseil d'État.... Son pourvoi est suivi et en partie financé par le Syndicat national des psychologues.

Le 8 juin dernier, lors d'un rendez-vous avec M. Paillard, M. Mezerette, Mme Charrier (DRH) et M. Gérardin du syndicat FO, il a été proposé par le Maire à Michèle Jamet un contrat à durée indéterminée, reprenant l'intégralité de son ancienneté. Ce contrat devait être présenté au conseil municipal de septembre pour une prise d'effet au 1er octobre. Il a été répété à maintes reprises que cette **proposition de contrat était déconnectée de toutes les procédures contentieuses** que notre camarade a engagées **pour faire reconnaître ses droits bafoués depuis plus de 20 ans.** FO a su reconnaître la volonté d'apaisement de la mairie qui promettait à cet agent de sortir enfin de la précarité.

## Halte au chantage ! Ou comment l'histoire se répète :

**La commune revient désormais sur la parole donnée.**

Elle veut maintenant subordonner la signature de ce **contrat, auquel elle est légalement tenue**, à un abandon pur et simple de l'ensemble des procédures contentieuses que Mme Jamet a déposées depuis 2002.

La commune est-elle aussi embarrassée par les jugements à venir des tribunaux ? Cherche-t-elle à gagner du temps par tous les moyens, encouragée par son conseiller dont le seul intérêt est de lancer des procédures et de faire fi d'un choix politique juste. Y a-t-il eu collusion d'intérêt entre l'avocat et sa conjointe (ex DGA à la ville) ?

S'agit-il de porter un défi aux syndicalistes qui dérangent la routine de la clique qui ne trouve bien qu'entre soi et qui ne supporte pas de rendre des comptes.... Bel exemple de démocratie et de dialogue social.

La commune de St-Denis est incapable de reconnaître ses erreurs et de tenir sa parole. Elle choisit maintenant la politique du harcèlement. Elle préfère enrichir son avocat avec l'argent des contribuables plutôt que de respecter le droit du travail. Un comble de la part d'élus communistes !!!

Saint-Denis le 20 octobre 2010

-----  
Pour soutenir notre collègue Michèle Jamet, dans ses droits légitimes vis-à-vis de son employeur la mairie de Saint-Denis, les syndicats :

**FO territoriaux de Saint-Denis**  
**FO territoriaux de Plaine Commune**  
**FO Cadres 93**  
**FO Groupement départemental**  
**SNP Ile de France**  
**SUD territoriaux de Saint-Denis**

Appellent à un rassemblement

**Jeudi 21 octobre à 18 h**  
(heure à laquelle se tiendra le conseil municipal)  
**devant la mairie de Saint-Denis**